



ORGANISATION DU TIR FEDERAL EN CAMPAGNE 2023 INFORMATIONS IMPORTANTES

Sauvons le tir en campagne ! Nombreux nous serons ! Ensemble, nous réussirons !

Généralité :

Comme en 2022, malgré la réticence de nombreuses associations cantonales, la FST a maintenu son idée de prolonger le tir en campagne jusqu'au 31 août 2023.

Afin de ne pas « banaliser » le tir en campagne comme un simple tir, par respect pour cette tradition vieille de 150 ans, par équité entre les tireurs et pour l'organisation que cela implique, comme en 2022, la commission de tir et votre comité ont décidé de privilégier l'organisation du Tir fédéral en campagne aux dates officielles. Le règlement du TFC Vaud disponible sur le site, en apporte les modalités.

Dates officielles du TFC 2023 :

le tir en campagne aura lieu aux dates officielles, soit les 2, 3, et 4 juin.

Tir(s) anticipé(s) :

avant les dates officielles, soit :

- Comme séance de tir officielle
- Lors du PO comme première passe, sans coup d'essais, feu commandé, du 1^{er} au 31 mai 2023

Pour les tirs en campagne effectués après le 4 juin, merci de vous référer au règlement du TFC sur le canton de Vaud, disponible sur le site de la SVC.

Important, toutes les dates doivent être annoncées dans l'AFS (dates des tirs).

Annnonce et validation des places de tir :

L'annonce des places de tir se fait au moyen du formulaire à compléter lors des séances de commission de tir (société organisatrice, sociétés participantes, responsable de la place, Stand et dates des tirs), et remis au responsable SVC présent.

En temps opportun, Un courriel adressé par le responsable cantonal TFC, contiendra un lien pour la saisie des dates et les données de la place de tir.

Une fois les dates validées, vous recevrez en retour une clé de licence pour l'application FSA pour l'introduction des résultats (FederalShootingAssistant)

Organisation :

La société organisatrice coordonne avec les sociétés du giron, l'organisation du TFC.

Le matériel (distinctions et mentions), sera envoyé à la société organisatrice de la place de tir.

La société organisatrice est notamment responsable de l'introduction des résultats et de la transmission de ceux-ci via le système FSA.

Délais à respecter :

- Introduction et transmission des résultats,
- Retour du matériel à faire dès la fin du tir officiel par courrier,

délai dimanche 4 juin 16h00

délai 7 juin.

Je demande à chacun de respecter scrupuleusement ces délais !

Je profite de vous rappeler que l'application FSA est téléchargeable via le site de la SVC, ainsi qu'un résumé en français pour l'utilisation du programme.

Je reste à votre entière disposition pour d'autres renseignements. Merci pour votre précieuse collaboration.